

Être alternant(e) à l'IUT de Bordeaux

Les étapes clés

	Quoi ?	Quand ?
1	Procéder à votre Inscription administrative (IA) Se rendre sur www.iut.u-bordeaux.fr et suivre les étapes pas à pas.	Dès l'ouverture des inscriptions
2	Renvoyer complété le document d'embauche prévisionnelle transmis par votre département de formation à l'adresse : fca-rea@iut.u-bordeaux.fr Cette étape est réalisée par l'entreprise ou par l'alternant(e).	Avant la formation et au plus tard 5 jours avant le début du contrat
3	Cette étape concerne uniquement les contrats d'apprentissage. S'enregistrer sur l'application NetYPareo* Cet enregistrement ne vaut ni inscription administrative, ni admission. Il reste indispensable pour que le service Formation continue et alternance (FCA) établisse les documents de votre contrat.	Dès réception du lien transmis par votre département de formation
4	Signer votre contrat de travail	Dès que l'entreprise vous le demande
5	Finaliser votre IA à l'IUT de Bordeaux* <ol style="list-style-type: none">L'entreprise renvoie le cerfa signé par tous au service FCA : fca-rea@iut.u-bordeaux.fr.À réception, le service FCA informe le service Formation et vie universitaire (FVU) en charge des inscriptions.L'alternant(e) dépose le CERFA en ligne, sur la plateforme où il a précédemment déposé ses autres documents lors de son IA. <i>Les alternants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par le paiement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).</i>	Lorsque l'entreprise a renvoyé le contrat de travail signé par tous au service FCA
6	Accéder aux ressources numériques en activant votre IDNUM Cet accès n'est possible que lorsque l'inscription à l'IUT de Bordeaux est finalisée.	Lorsque votre département de formation vous donne l'accès

*Pour les étapes 2 et 4.3, vous devez utiliser la même adresse mail pour votre enregistrement sur NetYParéo et pour votre inscription administrative (paiement de la CVEC).

Contactez-nous

Service Formation continue et alternance (FCA)

fca-rea@iut.u-bordeaux.fr

Sites d'Agen et de Gradignan : 05 56 84 58 83

Site de Bordeaux-Bastide : 05 56 00 95 64

Site de Périgueux : 05 53 02 58 60